



L'Algérie dénonce le pillage des ressources des Palestiniens par l'entité sioniste

Page 4

SAISONNIERS, 25 APPAREILS AÉRIENS, DRONES, PISTES FORESTIÈRES ET POINTS D'EAU

Déclenchement anticipant du Plan national de lutte contre les feux de forêts



© Photo : D.R

« Nous avons avancé la date de l'application du Plan national de la lutte contre les feux de forêts d'un mois en raison du réchauffement climatique, et avec l'accord du Premier ministre et celui des Finances, nous allons recruter des saisonniers afin de renforcer la vigilance et la prévention et, de ce fait, réduire les pertes causés par les feux de forêts qui, signalons-le, ont entraîné 4,5 milliards de dinars de perte durant l'année 2023 », a annoncé, hier mardi, le délégué général aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en l'occurrence Hamid Afra lors de son passage sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne. Lire en page 2

LA NOUVELLE LOI SUR LES ASSURANCES :

Bientôt un marché des assurances plus neutre et transparent

Page 3



TRAVAUX PUBLICS
Rekhroukh supervise plusieurs projets relevant de son secteur à Tindouf

Page 3



LES PASSEURS ARRÊTÉS
Démantèlements de deux réseaux internationaux d'immigration clandestine

Page 2

RENTRE SCOLAIRE

Les opérateurs s'engagent à proposer des articles scolaires à des prix abordables

Le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) a indiqué, lundi dans un communiqué, qu'en prévision de la prochaine rentrée scolaire, des opérateurs économiques locaux, activant dans la production et l'importation des articles scolaires, se sont engagés à assurer la disponibilité de leurs produits et les proposer à des prix abordables, dans le but de préserver le pouvoir d'achat des familles. Cet engagement a été pris à l'occasion de la réunion de la commission «Articles scolaires», relevant du CREA et composée de producteurs et d'importateurs de ces produits, qui s'est tenue lundi, à l'invitation du président de cette organisation patronale, Kamel Moula, explique le communiqué.

INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

Arkab reçoit une délégation de la société algéro-portugaise TECHNOEDIF Engineering

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu avant-hier lundi, à Alger, une délégation de la société algéro-portugaise, TECHNOEDIF Engineering, spécialisée dans les services d'ingénierie de l'industrie pétrolière et gazière, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, les deux parties ont discuté des opportunités de coopération et d'investissement dans le secteur de l'énergie, en particulier les services d'ingénierie dans le domaine du pétrole et du gaz, ainsi que des solutions technologiques modernes ayant trait aux hydrocarbures, en sus de la formation de la ressource humaine en Algérie, précise le communiqué.

PRÉSIDENTE

Attaf à Manama pour la réunion ministérielle du Sommet arabe

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf est arrivé, lundi après-midi à Manama (Bahreïn), pour participer à la réunion préparatoire de la 33^e session ordinaire du Sommet arabe prévu le 16 mai au Royaume de Bahreïn, pays frère, indique un communiqué du ministère. L'ordre du jour de la réunion préparatoire portera sur «l'élaboration de projets de résolutions relatifs aux sujets qui seront inscrits à l'ordre du jour du Sommet, en tête desquels la cause palestinienne, ainsi que d'autres sujets liés à la sécurité nationale arabe».

Saisonniers, 25 appareils aériens, drones, pistes forestières et points d'eau Déclenchement anticipant du Plan national de lutte contre les feux de forêts

«Nous avons avancé la date de l'application du Plan national de la lutte contre les feux de forêts d'un mois en raison du réchauffement climatique, et avec l'accord du Premier ministre et celui des Finances, nous allons recruter des saisonniers afin de renforcer la vigilance et la prévention et, de ce fait, réduire les pertes causés par les feux de forêts qui, signalons-le, ont entraîné 4,5 milliards de dinars de perte durant l'année 2023», a annoncé, hier mardi, le délégué général aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en l'occurrence Hamid Afra lors de son passage sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne.

L'hôte de l'émission l'«Invité du matin» a, également, fait une autre annonce, celle de la décision de l'entrée en vigueur précipitamment du Plan national anti-feux de forêts, «il a été avancé d'un mois car, d'habitude la date de son application est engagée le 1^{er} juin de chaque année mais, pour ce qui est de cette période 2024, il a été avancé au 1^{er} mai en raison des changements climatiques qui se déroulent dans le monde, dont nous devons s'adapter avec», a avisé Hamid Afra.

Parlant du Plan national de lutte contre les incendies de forêts prévu pour cette année, le délégué général aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur a fait état de la tenue de deux Conseils interministériels en l'espace de deux mois seulement sur ce sujet, «ce qui reflète le grand intérêt que porte l'État à la lutte contre les feux de forêts devenue, également et surtout, une source d'inspiration pour les criminels pour s'en prendre et s'attaquer au pays», a fait observer Hamid Afra. «Un Conseil interministériel, présidé par le Premier ministre, s'est tenu, avant-hier lundi, au sujet de la prévention et de la lutte contre les feux de forêts. Il s'agit du deuxième Conseil interministériel après celui du 26 mars dernier, au cours duquel, le Plan national de lutte contre les incendies de forêts a été examiné. Ce Plan comprend de nombreuses actions préventives, notamment l'ouverture des pistes forestières et la réalisation des points d'eau et des aires d'atterrissages pour les moyens aériens», précise le délégué général chargé des risques majeurs au ministère de l'Intérieur.

Sur les ondes de la Chaîne III et à travers l'émission de l'«Invité du



■ Hamid Afra : «Nous comptons 12 barrages éligibles à l'écopage, car disposant d'un plan d'eau d'une longueur d'au moins 500 mètres, une condition pour qu'un avion puisse s'y ravitailler. Il y a aussi les bassins d'eau réalisés dans les massifs forestiers». (Photo : D.R)

matin», le responsable auprès du ministère de l'Intérieur a révélé la mobilisation, pour cette année

2024, de 25 appareils aériens ainsi que des drones de détection. «Nous avons renforcé nos

moyens aériens pour la quatrième année successive pour être plus présents sur le terrain et mieux lutter contre les feux de forêts», a indiqué Hamid Afra. Au total, «12 sur 13 appareils, voire avions bombardiers sont déjà opérationnels après les avoir réceptionnés progressivement, dont six ont déjà été réceptionnés à l'aéroport d'Alger, le septième arrivera au quatrième trimestre de cette année, tandis que six autres appareils ont été affrétés dans le cadre de l'exécution du plan national anti-incendies», a fait état Hamid Afra lors de l'émission de l'«Invité du matin». Mieux, le même responsable a rappelé l'existence de 12 autres appareils aériens chargés de lutter contre les feux de forêts, «si l'on ajoute les moyens déjà existants, à savoir six hélicoptères de la Protection civile et cinq autres appareils du ministère de la Défense nationale, sans oublier le Beriev acquis et qui a une capacité de 12.000 litres d'eau, cela fait une flotte de 25 appareils aériens mobilisés cette saison pour lutter contre les incendies, sans oublier la mobilisation des drones qui sont également utilisés pour la détection des incendies», a assuré et rassuré Hamid Afra. Concernant l'eau, le chargé des risques majeurs au sein de la tutelle a été rassurant en disant : «Nous comptons 12 barrages éligibles à l'écopage, car disposant d'un plan d'eau d'une longueur d'au moins 500 mètres, une condition pour qu'un avion puisse s'y ravitailler. Il y a aussi les bassins d'eau réalisés dans les massifs

Les passeurs arrêtés Démantèlements de deux réseaux internationaux d'immigration clandestine

Dans un communiqué datant d'hier, la Gendarmerie nationale de Blida a annoncé le démantèlement d'un réseau criminel d'immigration clandestine, à travers lequel 12 présumés qui organisent des voyages clandestins des ressortissants africains à l'étranger ont été arrêtés. Deux réseaux internationaux d'immigration clandestine viennent de tomber dans les filets des gendarmes, policiers et garde-côtes, le premier réseau criminel composé de 12 présumés, dont des passeurs et des ressortissants africains, a été éliminé par les gendarmes du Groupement de Blida, tandis que le deuxième réseau criminel transfrontalier a été neutralisé par la Police judiciaire et les Gardes-côtes de Tipasa permettant l'arrestation de 12 présumés, dont figurent quatre passeurs.

«Les éléments de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Blida ont pu mettre fin à l'activité d'un réseau criminel transnational organisé qui fait sortir clandestinement des ressortissants africains du pays», a précisé la même source. Selon le communiqué du même service de sécurité, l'opération a permis l'arrestation de 12 présumés, dont deux ressortissants africains ainsi que la saisie de 12 téléphones portables, un véhicule utilitaire et 4 voitures de tourisme utilisés dans des opérations de contrebande lors de cette opération. Par ailleurs, durant le même jour et dans le cadre d'une opération conjointe menée entre la Sûreté nationale et les éléments des Gardes-côte relevant de la wilaya côtière de Tipasa, un deuxième réseau spécialisé dans l'organisation d'expédition migratoire a été démantelé.

En effet, la Brigade de la Police judiciaire relevant de la Sûreté de daïra de Bou Ismaïl (Tipasa), en coordination avec la Brigade maritime des Gardes-côte de Bouharoun ont, au cours de la semaine dernière, déjoué l'activité d'un réseau criminel organisant des voyages de migration clandestine à travers la mer, tout en arrêtant, en flagrant délit, les organisateurs qui s'approprièrent à quitter depuis l'une des plages rocheuses la ville de Bouharoun, tout en empêchant les bénéfices financiers. L'opération conjointe des policiers et Gardes-côte a permis l'arrestation de 10 présumés, dont 4 des organisateurs de ces voyages illégaux, et la saisie d'un bateau de plaisance et de gilets de sauvetage ainsi que la récupération de sommes d'argent issues des revenus criminels estimés à plus de 56 millions de centimes et 1.750 euros. Les dix présumés ont été présentés, hier, devant le Procureur près du tribunal de Koléa, conclut le communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

S. Abi

REPÈRE

Energie

Le SG du GECF en visite de travail en Algérie

Le secrétaire général (SG) du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), Mohamed Hamel, a entamé hier mardi, une visite de travail de deux jours en Algérie, indique, lundi, un communiqué du ministère de l'Energie et des Mines. Lors de sa visite en Algérie, les 14 et 15 mai, M. Hamel devra rencontrer le ministre de l'Energie et des Mines et des responsables du secteur, précise le communiqué qui a souligné que cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts conjoints entre l'Algérie et le GECF en matière de recherche scientifique et d'innovation.

Il sera procédé, à cette occasion, à la mise en place d'un plan et d'un programme d'action à court, moyen et long termes de l'Institut de recherches sur le gaz (GRI), qui a été inauguré le 29 février dernier à Alger, en marge de la tenue du 7^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du GECF, abrité à Alger.

Le GRI se veut un centre d'innovation et de recherches dédié au renforcement de la compréhension et de l'application des techniques liées au gaz dans le monde. Il est le fruit d'une convention signée début 2023 entre le GECF et le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, stipulant d'abriter son siège à Alger.



forestiers et l'eau de mer disponibles le long de la côte», dira Hamid Afra.

Avant de conclure son intervention à l'émission matinale de la Chaîne III, le délégué général au ministère de l'Intérieur a révélé que la plupart des incendies sont d'origines criminelles, «c'est pourquoi, la loi qualifie de crime terroriste l'acte volontaire d'incendier et le traitement de ces affaires se fait au niveau du pôle spécialisé de Sidi M'hamed», a-t-il souligné.

Sofiane Abi

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

La nouvelle loi sur les assurances Bientôt un marché des assurances plus neutre et transparent

Le marché algérien des assurances connaîtra, durant l'année en cours, des réformes importantes, à la faveur de l'adoption d'une nouvelle loi régissant le secteur, à même de promouvoir sa bonne gouvernance, en renforçant sa régulation et en développant l'assurance "Takaful", a indiqué le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Dans un entretien accordé récemment à la revue asiatique spécialisée dans les assurances, *Asia Insurance Review*, le ministre a précisé que parmi les réformes principales attendues dans ce cadre, la mise en place d'une autorité de supervision du marché «plus autonome et davantage indépendante». Cette autorité devrait «conférer au marché des assurances une plus grande transparence et une neutralité totale, en faisant le distinguo entre les missions de l'Etat régulateur et contrôleur et celles de l'Etat actionnaire unique dans les sociétés publiques d'assurance». L'année 2024 devrait, en outre, voir l'assurance "Takaful" connaître un plus grand essor, grâce à l'ancre juridique ren-



■ L'année 2024 devrait voir l'assurance "Takaful" connaître un plus grand essor, grâce à l'ancre juridique renforcé de ce segment. (Photo : D.R)

forcé de ce segment, ce qui permettra à cette forme d'assurance de «jouer un meilleur rôle dans la dynamisation de la sphère financière et le renforcement du développement des produits bancaires alternatifs», a-t-il soutenu. Bénéficiant d'un environnement réglementaire nouveau et adéquat, la e-assurance connaîtra, à son tour, un bond qualitatif, encouragée par l'usage de plus en plus répandu de la numérisation et des supports digitaux dans la

sphère assurantielle. La mise en application de la nouvelle loi des Assurances se traduira, aussi, dans la sphère commerciale par la réintroduction de l'obligation d'assurance des marchandises et des biens d'équipements importés par voie aérienne ou maritime, auprès d'une société d'assurance agréée en Algérie, a avancé M. Faïd. L'assurance Incendie sera, par ailleurs, élargie à tous les opérateurs tant publics que privés, a-t-il poursuivi, citant,

entre autres mesures qui seront concrétisées cette année, la consécration de l'assurance "Takaful", et l'obligation pour les sociétés d'assurance de mettre en place un système de contrôle interne ayant pour objet l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques. Le ministre a évoqué, dans le même sillage, la mise en place d'un système de lutte contre le blanchiment d'argent, de l'ancre juridique de la lutte contre la fraude à l'assurance, la préférence en assurance automobile de l'indemnisation amiable avant le recours à la justice, du barème revu d'indemnisation des dommages corporels, avec l'allègement du dispositif d'assurance contre les effets des Catastrophes Naturelles (Cat-Nat), en donnant la possibilité aux sociétés d'assurance d'indemniser les victimes même en l'absence de l'Arrêté portant déclaration de l'état de catastrophe naturelle. Parmi les autres réformes citées, la soumission des provisions techniques des sociétés d'assurance à une certification par un actuaire agréé et l'obligation, en matière de construction, de souscrire une assurance Responsabilité Civile (RC) Décennale dès l'ouverture du chantier. Les assurances liées au secteur de l'agriculture ne sont pas en reste, a tenu à souligner le ministre, du fait qu'un dispositif d'assurance des calamités agricoles, élaboré dans le cadre d'un large programme de concertation menée par le Conseil National des Assurances, devrait être introduit dans le schéma global des assurances en Algérie. **Djamila Sai**

Travaux publics

Rekhroukh supervise plusieurs projets relevant de son secteur à Tindouf

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh a inspecté avant-hier à Tindouf, plusieurs projets importants et stratégiques du secteur inscrits dans le cadre des investissements lancés par l'Etat en vue de développer les infrastructures du pays.

Selon un communiqué du ministère, M. Rekhroukh s'est enquis, lors de cette visite de travail, du projet de renforcement de la piste principale de l'aéroport du Commandant Ferradj et de ses structures, soulignant «la nécessité de mobiliser les moyens matériels et humains nécessaires et d'opter pour le système de permanence 3 x 8 pour accélérer la cadence des travaux afin de le livrer dans les délais impartis».

Dans ce cadre, M. Rekhroukh a instruit le P-dg du groupe d'infrastructure de travaux publics maritimes (Gitrama) à l'effet de doter la Société nationale des grands travaux routiers (Sonatro) de tous les moyens nécessaires en vue de parachever le projet dans les délais fixés.

Soulignant dans le même sillage, l'importance de ce projet dans la dynamique que connaît la wilaya, le ministre a donné des orientations au directeur des travaux publics de la wilaya de Tindouf pour la mise en place d'un programme spécial pour garantir tous les moyens nécessaires.

M. Rekhroukh a également inspecté les chantiers du projet de réalisation de la nouvelle ligne minière reliant Béchar-Tindouf-Gara Djebilet sur une distance de 950 km.

Cette ligne, dont la réalisation est confiée à l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des

investissements ferroviaires (Anesrif), «revêt une grande importance car elle ouvrira des perspectives de développement prometteuses pour la valorisation des ressources minières», a précisé le communiqué.

Le ministère a rappelé que la réalisation de ce méga-projet stratégique comprend 3 tronçons, dont le premier relie la ville de Béchar au PK 200 sur une distance de 200 km et dont la réalisation est confiée à un groupe de sociétés nationales. Ce projet sera réceptionné dans 30 mois.

A ce propos, le ministre a mis l'accent sur «la nécessité d'organiser et de renforcer les ateliers en moyens matériels et humains nécessaires, outre le respect des contrats conclus entre le groupe des entreprises chargées de la réalisation, de veiller à garantir la qualité des travaux et à renforcer les mécanismes de coordination entre les différents intervenants dans ce projet en vue de le livrer dans les délais fixés».

Il a également donné des orientations à l'Anesrif à l'effet «de suivre le projet de près».

Après avoir insisté sur l'importance du facteur de planification dans la concrétisation de ce projet stratégique, le ministre a appelé les entreprises réalisatrices à la nécessité «de maîtriser le rendement quotidien de la réalisation des travaux», tout en relevant «l'importance de la proactivité dans la résolution des problèmes inhérents à ce projet dans ses différents volets», a conclu le communiqué.

Manel Z.

TECHNOLOGIE

Lancement du Premier Algeria-Mercy-Tech Meetup à Alger

Catalyseur de l'Innovation et de la Technologie en Algérie

Le prestigieux HABA Institute d'Alger a accueilli cette semaine à Alger, le premier rassemblement du MercyTech, le Algeria-MercyTech Meetup (AMM). Cette rencontre intitulée "Rôle de l'intelligentsia algérienne à l'étranger dans la stimulation du développement des entreprises technologiques et la facilitation de leur accès au marché international" a rassemblé un éventail impressionnant de compétences technologiques algériennes, tant locales qu'internationales, pour stimuler l'innovation technologique dans sept secteurs-clés prioritaires pour le développement de l'Algérie.

Dans un monde où l'innovation technologique avance à un rythme sans précédent, l'Algérie se positionne pour devenir un acteur-clé de l'économie du savoir en Afrique. Le MercyTech est conçu pour catalyser cet écosystème d'innovation, en encourageant la collaboration entre entrepreneurs, experts, chercheurs, investisseurs et décideurs. Plusieurs panels discutant de thèmes critiques ont marqué le riche programme de la journée portant sur :

- Rôle de l'intelligentsia algérienne à l'étranger dans la stimulation du développement des entreprises technologiques et la facilitation de leur accès au marché international. L'objectif étant d'examiner le potentiel des compétences algériennes à l'étranger pour stimuler le développement technologique et commercial en Algérie.

- Développement des compétences algériennes en technologies, état des lieux et perspective, avec comme objectif d'analyser l'état actuel et les perspectives de développement des compétences technologiques en Algérie, pour aligner les institutions algériennes avec les standards internationaux.

- Développement de l'écosystème technologique algérien : Outils de financement et d'accompagnement des Start-ups innovantes. Le but est d'examiner les méthodes efficaces pour accéder aux financements internationaux, discuter des outils de financement et envisager la création de fonds nationaux pour soutenir les Start-ups technologiques en Algérie.

Dans son intervention, Mme Nadia Bennacer, Consultante en management de l'innovation, Présidente du réseau Ingénieur Consultant Entrepreneurial (ICE)-Paris, a souligné que «l'importance de cet événement ne se limite pas à une simple réunion d'esprits brillants, mais il s'agit d'une véritable plate-forme pour transformer nos dialogues en actions concrètes qui façonnent l'avenir de notre écosystème technologique.»

Pour sa part, Dr. Ali Kahlane, Senior Consultant, vice-président du Think Tank CARE, Membre de la direction MercyTechexpert, a déclaré : «Nous sommes à l'aube d'une révolution technologique en Algérie. Ce forum est une opportunité exceptionnelle pour mobiliser les connaissances et les ressources des Algériens du monde entier afin de construire un écosystème durable qui soutiendra nos ambitions technologiques.»

C.P.

BRÈVE

Industrie:

Aoun appelle à prospecter les marchés étrangers

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a appelé, avant-hier lundi, les responsables de l'entreprise d'Electro-Industrie d'Azazga, à l'Est de Tizi-Ouzou, à prospecter les marchés étrangers pour la commercialisation de leurs produits. Le ministre, qui a assisté à un exposé sur la situation de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de transformateurs et moteurs électriques et qui dispose d'un lot important de produits en stock, a instruit ses responsables à chercher des débouchés sur les marchés étrangers, notamment le marché africain. «Il ne faut pas se contenter du marché local et aller prospecter en Mauritanie, en Tunisie et en Libye pour écouler ces produits», leur dira-t-il en les assurant de la disponibilité des pouvoirs publics à leur accorder des facilités pour leurs opérations d'exportation.

Le ministre a, également, instruit les responsables de la même entreprise d'accélérer le processus de production de leur nouveau produit, un transformateur de grande puissance, en partenariat avec une société indienne, tout en demandant des explications sur le retard enregistré par ce projet lancé depuis 2018. Lors de cette visite, M. Aoun s'est aussi rendu dans deux unités privées, l'une de fabrication de médicaments et l'autre de fabrication de faïence.

Agence

■ Conférence diplomatique à Genève

L'Algérie dénonce le pillage des ressources des Palestiniens par l'entité sioniste

Lors de la Conférence diplomatique pour la conclusion, à Genève, d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, la délégation algérienne a bien fait d'attirer l'attention des confrenciers sur les vrais problèmes, sérieux et concrets, auxquels est confronté le peuple palestinien face au pillage systématique et à la confiscation illégale de ses ressources et la destruction systématique de son patrimoine matériel et immatériel, du fait des pratiques illégales de l'occupant sioniste.

On sait que la machine infernale de la propagande sioniste aidée par le puissant appareil médiatique occidental, a permis de diffuser les plus grossiers mensonges visant à occulter le pillage des richesses de l'agriculture palestinienne par les colons sionistes.

Un journaliste, scénariste et réalisateur australien installé à Londres depuis 1962, John Pilger (décédé en décembre 2023), a prononcé un discours à l'Expo Palestine 2017 à Londres, dans lequel il a démonté les mensonges sionistes, notamment à propos de l'orange de Jaffa, usurpée par les sionistes.

La plupart des orangeraies et des vignobles appartenaient à des Palestiniens qui cultivaient la terre et exportaient des oranges et des raisins vers l'Europe depuis le XVIII^e siècle. L'ancienne ville palestinienne de Jaffa était connue par ses anciens habitants comme «le lieu des oranges tristes». Il a parlé également du



■ John Pilger : «Ce qui exaspère ceux qui colonisent, occupent, volent, oppriment, vandalisent et profanent, c'est le refus de leurs victimes de se soumettre. Et c'est l'hommage que nous devrions tous rendre aux Palestiniens...» (Photo : D.R.)

patrimoine immatériel : «À Ramallah, après l'invasion de la Cisjordanie par Ariel Sharon en 2002, j'ai traversé des rues pleines de voitures écrasées et de maisons démolies jusqu'au Centre culturel palestinien. Les soldats israéliens y campèrent jusqu'à ce matin. J'ai été accueilli par la directrice du centre, l'écrivaine Liana Badrová, dont les manuscrits originaux gisaient éparpillés et déchirés sur le sol. Un disque dur contenant ses romans et une bibliothèque de pièces de théâtre et de poésie ont été emportés par les soldats israéliens.

Presque tout était brisé et déshonoré. Pas un seul livre avec toutes les pages n'a survécu, pas une seule bande originale de l'une des meilleures collections du cinéma palestinien. Les soldats urinaient et déféquaient sur le sol, sur les tables, sur les broderies et les œuvres d'art. Ils ont enduit des excréments sur les peintures des enfants et ont écrit - en merde - "Born to Kill". Badr avait les larmes aux yeux, mais cela ne la brisa pas. Elle a dit : «Nous allons

le réparer à nouveau». Et le courageux journaliste, John Pilger, de conclure : «Ce qui exaspère ceux qui colonisent, occupent, volent, oppriment, vandalisent et profanent, c'est le refus de leurs victimes de se soumettre. Et c'est l'hommage que nous devrions tous rendre aux Palestiniens. Ils refusent de se soumettre. Ils continuent. Ils attendent... jusqu'à ce qu'ils se battent à nouveau. Et ils le font même lorsque ceux qui les dirigent collaborent avec leurs oppresseurs». John Pilger a prononcé ce discours en 2017, bien avant l'offensive Déluge d'Al Aqsa qui lui a donné raison. A la conférence diplomatique qui se tient à Genève, du 13 au 24 mai, la délégation algérienne a eu raison de plaider pour que «l'instrument international en cours de négociation reconnaisse l'obligation pour les demandeurs de brevets basés sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, de divulguer l'origine ou la source de ces derniers, et que cette disposition soit assortie de mesures

coercitives appropriées pour en assurer l'application». Il est clair que l'entité sioniste est visée, sachant le pillage qu'elle commet sur les ressources des Palestiniens.

Mais l'entité sioniste qui s'est mise hors-la-loi en violant le droit international sur toute la ligne, sans aucune exception, et qui pratique un génocide à Ghaza, a du mépris pour cette Conférence qui se voulait «le fruit d'efforts laborieux déployés par les Etats membres pour mettre en place un système de propriété intellectuelle plus inclusif et plus flexible qui contribuerait à la protection des formes de créativité et d'innovation qui dépendent directement et indirectement des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés».

Malgré tout, la délégation algérienne a souligné «les avantages qu'accorderait l'adoption d'un instrument international ambitieux sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés». **Lakhdar A.**

■ Youcef Belmehdi à Istanbul :

«Engagement de l'Algérie et soutien ferme à la cause palestinienne»

L'engagement de l'Algérie et son soutien ferme à la cause palestinienne, une cause centrale pour le monde arabo-musulman, a rappelé le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, avant-hier lundi à Istanbul (Turquie). Dans une allocution prononcée aux travaux du "Sommet consultatif des Oulémas du monde islamique", M. Belmehdi a réaffirmé «l'engagement de l'Algérie et son soutien ferme à la cause palestinienne, notamment avec la poursuite de l'agression sioniste contre la population de Ghaza», depuis le 7 octobre 2023. Il a rappelé, dans ce sens, «les efforts de l'Algérie en soutien à la cause palestinienne, à travers les démarches du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour faire entendre la voix de la cause palestinienne dans les tribunes internationales, notamment après l'obtention de l'Algérie de la qualité de membre non-permanent au Conseil de sécurité, et la tenue de la conférence d'unification des rangs palestiniens, couronnée par l'adoption de "la Déclaration d'Alger" à la date du 12 octobre 2022».

«Le président de la République a relevé haut le défi en exigeant la condamnation de l'entité sioniste au niveau international, pour le génoc

icide et les crimes contre l'humanité ayant fait des milliers de victimes palestiniennes», a-t-il dit. M. Belmehdi a souligné que «ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés révèle une autre face du monde d'aujourd'hui, un monde où les repères de l'humanité ont été délibérément effacés», appelant à cet égard à «la nécessité d'intensifier les efforts des Oulémas de la nation pour contrer la propagande sioniste qui cherche à masquer la réalité évidente».

Par ailleurs, il a salué «la convergence des vues entre l'Algérie et la Turquie sur la situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés», affirmant que «les positions des deux pays s'alignent sur de nombreuses questions du monde arabe et islamique».

A noter que le Sommet consultatif des Oulémas du monde islamique (13 et 14 mai) vise à débattre des voies de l'action commune pour faire face aux défis auxquels sont confrontés l'humanité et l'unité de la nation musulmane».

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi est arrivé, à Istanbul (Turquie) pour prendre part au Sommet organisé par la Présidence des Affaires reli-

gieuses turque sous le patronage du président de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, dans le but de débattre des voies de l'action commune pour faire face aux défis et aux crises auxquels sont confrontés l'humanité et l'unité de la nation musulmane». A cette occasion, le Président turc a souligné que Ghaza était témoin, depuis le 7 octobre 2023, de «l'un des massacres les plus brutaux de l'histoire de l'humanité».

Le Président turc a, par ailleurs, déclaré que tout pays qui se présente comme un «État de libertés» recourt au fascisme lorsqu'il s'agit des intérêts de l'entité sioniste.

«Nous ne permettrons pas à Israël de faire taire toute voix consciencieuse en l'accusant d'antisémitisme», a-t-il encore affirmé. Erdogan a, par ailleurs, appelé tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire le plus rapidement possible.

D'autre part, le Président Erdogan a indiqué que «le Hamas a déjà franchi une étape très importante sur la voie menant à un cessez-le-feu permanent», faisant référence à l'approbation par le mouvement d'une proposition de cessez-le-feu à Ghaza.

MDN

Djelfa

Visite guidée au sein du centre des carburants et de l'instruction des sous-officiers gérants

La direction centrale des approvisionnements en carburant du ministère de la Défense nationale en collaboration avec le Centre d'Instruction aux Techniques de Gestion des Carburants et lubrifiants à Djelfa de la première Région Militaire ont conjointement organisé une visite guidée au profit de certains correspondants et journalistes accrédités à Djelfa. Ils ont eu à visiter un ensemble de structures pédagogiques dans un circuit savamment préparé. Après la visite des différentes ailes du centre d'instruction pour la gestion des carburants nous avons été agréablement surpris de par la dextérité et le sérieux des éléments que nous avons côtoyé durant cette matinée. Ils nous ont appris avec beaucoup de fierté, comment qu'ils agissent afin de préparer les éléments militaires qui sont venus des différentes unités de l'Armée nationale populaire. Lors de notre évolution nous avons découvert qu'une pompe n'est pas simplement une pompe et que le carburant n'est pas simplement du carburant. Pour cela il faut des hommes armés de sciences et de techniques et c'est en ce centre qu'ils sont formés. Toutes les unités envoient des sous-officiers contractuels pour suivre un apprentissage soutenu de plusieurs mois. Au retour au bercail chacun d'eux veillera à ne pas laisser de place au tâtonnement. C'est cela le professionnalisme. La panoplie des appareils de contrôle et de mesures fait partie des moyens matériels engagés pour mieux préserver les moyens roulants utilisés par notre Armée, c'est ce qui explique le manque ou l'absence totale des ventes aux enchères des engins militaires réformés, parfois pour des pannes banales aujourd'hui ; Il n'y a presque plus de moteur qui tombe en panne à cause d'une mauvaise huile ou bien parce qu'il a fonctionné avec un gasoil impropre à l'utilisation ou à la consommation.

Par ailleurs, personne ne peut déterminer quelles sont les quantités de carburants qui sont stockés ou consommés. Personne ne saura déduire quels sont les moyens roulants. Le secret c'est bien c'est parfois, même, le bouclier à toute tentation.

Par la suite nous avons visité l'unité des carburants et autres lubrifiants. Nos confrères ont été agréablement surpris lors de la visite d'une unité de fabrication d'un lubrifiant qui soutient et pérennise la vie de chaque moteur qui l'utilise. En fait un anti-gel avec de nouvelles formules sans pour autant qu'il ne soit comme d'autres anti-gel. Nous avons été aussi agréablement surpris du fait de cette prise de conscience avérée chez les militaires mais aussi chez les journalistes qui se sont dilués avec leurs compatriotes défenseurs de la patrie.

Il y a des batailles qui se perdent par manque d'investissement ou d'un petit rien du tout mais quand rien n'est laissé au hasard et avec le soutien et la bénédiction du Tout-Puissant la réussite est assurée. Surtout quand ce sont les petits-fils de chouhada et de résistants qui défendent la patrie. Que nos martyrs reposent en paix et sans souci, l'Algérie est entre de bonnes mains.

Djilali Harfouche

L. A.

INFO/EXPRESS

SEF Holcim El-Djazaïr reçoit le prestigieux prix de l'entreprise décarbonée

Holcim El-Djazaïr a été honorée hier lors de la cérémonie de remise des prix du Sustainable Economy Forum (SEF), où elle a reçu le prix de « l'entreprise décarbonée », récompensant ainsi ses efforts significatifs en faveur de la durabilité et d'un impact environnemental positif.

En tant que pionnier en Algérie, Holcim El-Djazaïr s'est concentré sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone dans la production de ciment. Grâce à ses initiatives novatrices, l'entreprise a réussi à réduire de plus de 40 % les émissions de CO₂ par tonne de ciment grâce à sa marque Chamil™ ECOPlanet. De plus, elle progresse considérablement dans le remplacement de l'énergie thermique par des combustibles alternatifs via son activité Geocycle™, contribuant ainsi à la réduction des émissions directes de CO₂.

Par ailleurs, Holcim El-Djazaïr a réalisé une réduction de 100% de ses besoins électriques sur son usine de production de sacs en kraft à Bordj Bou Arreridj, dans le cadre de son engagement en faveur de l'efficacité énergétique de ses installations.

En outre, Holcim El-Djazaïr étudie également de nouvelles technologies innovantes, telles que les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du CO₂ « CCUS », dans le but d'atteindre un bilan carbone neutre. Ces technologies offrent des perspectives prometteuses pour l'Algérie en matière de lutte contre le changement climatique.

Les technologies « CCUS » constituent un sujet d'actualité crucial et une opportunité prometteuse pour l'Algérie, qui bénéficie de ressources locales abondantes. Elles lui offrent l'accès à de nouvelles opportunités d'exportation, permettent d'attirer d'importants investissements, de créer des emplois tout en soutenant les ambitions de décarbonation du pays et en stimulant son économie. Holcim El-Djazaïr est extrêmement fière de recevoir ce prix prestigieux, qui témoigne de son engagement envers la durabilité environnementale. L'entreprise continue de servir de modèle pour l'industrie cimentière en incarnant l'esprit d'innovation et en démontrant un engagement indéfectible envers un avenir plus durable. ■

Cérémonie des trophées du Sustainable Economy Forum

Ooredoo remporte le trophée d'«Opérateur Mobile Responsable»

Nouvelle consécration pour Ooredoo Algérie qui vient de remporter le Prix «Opérateur Mobile Responsable», lors de la cérémonie des trophées du Sustainable Economy Forum qui s'est déroulée dans la soirée du dimanche 12 mai 2024 à Alger.

Au cours d'un événement qui a rassemblé les différentes institutions et entreprises qui œuvrent pour l'environnement, le climat, la distinction a été remise à M. Ramdane DJEZAÏRI, Directeur des Affaires Corporatives de Ooredoo, en signe de reconnaissance à l'engagement indéfectible de l'entreprise envers la so-



■ Nouvelle consécration pour Ooredoo Algérie.

ciété et son rôle exemplaire en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la promotion du développement durable. Lors de cet événement, M. DJEZAÏRI, a pris part à un

panel autour de la thé-

matique « La place de la RSE et de l'ESG en entreprise », durant lequel il a exposé la stratégie réussie de la compagnie en matière de la RSE, devenue un exemple d'entreprise citoyenne par excellence. Cette nouvelle distinction pour Ooredoo Algérie vient confirmer la fiabilité et la pertinence de ses projets et initiatives dans le domaine de la préservation de l'environnement et ses actions de charité et de bienfaisance. ■

LG annonce ses résultats financiers du premier trimestre 2024

L'entreprise repousse les limites avec des modèles commerciaux innovants

LG Electronics Inc. (LG) a annoncé un chiffre d'affaires consolidé de 21.090 milliards de KRW pour le premier trimestre 2024 et un bénéfice d'exploitation de 1.330 milliards de KRW. Le secteur de l'électroménager de l'entreprise a fait preuve de leadership mondial, en réalisant un chiffre d'affaires record et des marges bénéficiaires d'exploitation à deux chiffres. Le secteur des composants pour véhicules électriques, un moteur clé de la croissance future, a poursuivi son expansion régulière. Les secteurs de la télévisión et des solutions commerciales ont connu une croissance de leurs ventes d'une année sur l'autre et ont généré des bénéfices par rapport au trimestre précédent. Malgré des conditions macroéconomiques difficiles telles que des prix élevés des matières premières, des taux de change volatils, une hausse des taux d'intérêt et une reprise tardive de la demande, LG a réalisé son chiffre d'affaires total le plus élevé jamais enregistré pour un premier trimestre. Cette étape souligne l'efficacité de la mise en œuvre de modèles commerciaux durables tels que les services d'abonnement et l'exploitation des opportunités de croissance dans le secteur B2B prometteur. L'accent mis par LG sur des fonctionnalités différenciatrices telles que l'IA, l'efficacité énergétique et la conception centrée sur le client a renforcé sa compétitivité sur le marché haut de gamme. Le bénéfice d'exploitation a dépassé les 1 000 milliards de KRW pour



la cinquième année consécutive, démontrant la solide performance de LG face à une concurrence croissante sur le marché. LG Home Appliance & Air Solution Company a généré un chiffre d'affaires de 8,6 milliards de KRW au premier trimestre et un bénéfice d'exploitation de 940,3 milliards de KRW. Cela représente une augmentation notable de 7,2 pour cent du chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année dernière, établissant un nouveau record de performance au premier trimestre. Poussée par ses technologies de base, en particulier dans les moteurs et les compresseurs, l'activité électroménager de LG continue d'innover dans un paysage de marché mature. Engagée en tant que leader du secteur, LG est pionnière en matière d'initiatives de transformation telles que les services d'abonnement à des produits et en faisant progresser le concept d'appareils « Intelligence affectueuse ». La société LG Vehicle Component Solutions Company

a déclaré un chiffre d'affaires de 2,66 billions de KRW au premier trimestre et un bénéfice d'exploitation de 52 milliards de KRW, reflétant une augmentation des revenus de 11,5 % sur un an. La conversion en cours des commandes en attente en revenus progresse régulièrement.

Même si l'on s'attend à un léger ralentissement de la croissance récente de la demande de véhicules électriques, la demande de composants de véhicules électriques à haute valeur ajoutée continue d'augmenter régulièrement. La société LG Home Entertainment a déclaré un chiffre d'affaires de 3,49 milliards de KRW au premier trimestre et un bénéfice d'exploitation de 132,2 milliards de KRW. Cela représente une augmentation de 4,2 % du chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année dernière, portée par une résurgence de la demande de téléviseurs en Europe et le lancement réussi des nouveaux modèles 2024. ■

INFO/EXPRESS

Génocide à Ghaza Une université américaine annonce une révision de la question du désinvestissement d'Israël

Les étudiants de l'Université Johns Hopkins dans l'État américain du Maryland ont suspendu leurs manifestations sur le campus après avoir conclu un accord avec l'administration de l'Université pour revoir la question du retrait des investissements majeurs de l'État occupant. Les étudiants ont prôné le retrait des investissements des « fonds de dotation universitaires » dans l'État israélien occupant. Pour sa part, l'université a déclaré qu'elle accélérerait le processus qu'elle a déjà entamé pour revoir ses investissements, notamment auprès des gestionnaires de fonds et des entreprises qui soutiennent l'action militaire israélienne à Gaza.

Les étudiants poursuivent également leurs manifestations dans plus de 100 universités et instituts dans la plupart des États-Unis d'Amérique, exigeant la cessation des investissements et de la coopération universitaire et de recherche avec l'État occupant.

Les étudiants ont profité de la saison des cérémonies de remise des diplômes dans les universités américaines pour organiser des retraits de protestation lors des discours officiels. Au cours de ces cérémonies, les étudiants ont hissé le drapeau palestinien, comme cela s'est produit à l'Université de Chicago, en plus de lever des banderoles exigeant la justice et la liberté pour le peuple palestinien et d'arrêter génocide, comme cela s'est produit à l'Université Northwestern. ■



Tunisie

Mandat de recherche imminent contre l'ancien président Moncef Marzouki



Moncef Marzouki, ancien président de la Tunisie.

Désormais, en vertu de cette information judiciaire, l'ancien président devra officiellement figurer sur la liste des personnes qui feront l'objet de mandats de recherche lancés dans le cadre de cette affaire. L'information a été révélée par la porte-parole du pôle judiciaire de lutte antiterroriste, Hanene Gaddes dans une déclaration accordée lundi soir à l'agence Tunisienne TAP. La porte-parole s'est attardée sur les motifs et griefs à l'origine de ces mandats de recherche. Il s'agit en l'espèce de propos outrageants et diffamatoires tenus par l'ancien président pour viser sciemment les institutions de l'État, dit-t-on. L'ancien président et les autres personnes y associés devront répondre de tentative de nuire à des magistrats en exercice et de leur imputer de faits et actes inexacts dans le dessein d'éclabousser leur réputation et porter atteinte à leur prestige. Devant cet état de fait, des les procédures ont été engagées, la porte-parole a indiqué qu'une autorisation judiciaire a été délivrée à cet effet, tout comme il a été procédé à la désignation d'un juge d'instruction dont le nom ne figurait pas dans la liste des magistrats évoqués par

L'unité spécialisée chargée d'enquêter sur les infractions terroristes a officiellement ouvert une information judiciaire à l'encontre de l'ancien président tunisien Moncef Marzouki et des personnes qui étaient présentes à la conférence de presse tenue par celui-ci à l'étranger récemment.

Marzouki aux fins de prendre en charge le dossier. Il a été également décidé d'émettre les mandats judiciaires nécessaires dans ce cadre de cette affaire. Elle a affirmé que parmi les magistrats visés par les propos de Marzouki figurent certains exerçant actuellement au sein du pôle judiciaire antiterroriste, notamment des représentants du parquet et des premiers juges d'instruction, protégés solennellement par les dispositions de la loi antiterroriste. La même source judiciaire a précisé en revanche que Marzouki a tenu sciemment à révéler les noms ainsi que les qualités de ces juges, ce qui peut sérieusement compromettre leurs vies et porter ainsi atteinte à leur intégrité physique en raison de leur domaine de compétence. « Autant de griefs considérés comme étant des actes et des agisse-

ments répréhensibles tombant sous le coup des dispositions des articles 71 et 78 de la loi sur la lutte antiterroriste », a-t-elle fait savoir. Le 23 février 2024, la chambre criminelle près le tribunal de première instance de Tunis a condamné l'ancien président à un jugement par contumace de huit ans de prison avec exécution immédiate. Selon le porte-parole du Tribunal de Première instance de Tunis, Mohamed Zitouna, les chefs d'accusation visant Marzouki se rapportent essentiellement à une tentative d'attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement ou d'inciter les habitants à s'armer les uns contre les autres ou à provoquer le désordre, le meurtre et la pillage sur le territoire tunisien conformément aux dispositions de l'article 72 du code pénal. Ces accusations surviennent sur fond d'une conférence de presse organisée à l'étranger par Marzouki et diffusée via réseaux sociaux au cours de laquelle il a incité les institutions de l'État à la rébellion et au renversement du pouvoir en place.

Présidentielle 2024 : adaptation de textes juridiques

Le Conseil de l'instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) a in-

diqué que la date officielle de la présidentielle sera fixée avec la parution du décret convoquant les électeurs aux urnes, conformément aux délais légaux, et aux dispositions de l'article 101 de la nouvelle loi électorale. Lors d'une réunion, à son siège central, consacrée aux préparatifs des prochaines échéances électorales, les membres du Conseil ont examiné le projet d'amendement de l'arrêté réglementaire n°18 de l'année 2014, relatif aux règles et procédures de candidature à l'élection présidentielle, tel que amendé et complété par l'arrêté de l'instance n°18 de l'année 2019, en vue de le mettre en cohérence avec les articles 88, 89 et 90 de la constitution, étant le texte suprême en haut des textes juridiques. Les membres du Conseil ont, par ailleurs, souligné la nécessité de mettre des garanties réglementaires et techniques, susceptibles d'éviter toute manipulation des parrainages populaires ou parlementaires, et leur falsification, comme cela s'était produit lors des précédentes échéances électorales, a-t-on fait savoir.

Oki Faouzi

Génocide à Ghaza

Le secrétaire général de l'ONU demande une enquête sur la mort d'un employé à Rafah

Le secrétaire général a été attristé d'apprendre le décès d'un membre du personnel du DSS ainsi que les blessures subies par un autre membre du personnel du DSS, leur véhicule ayant été heurté alors qu'ils se rendaient à l'Hôpital européen de Rafah. Le secrétaire général condamne toute attaque contre le personnel des Nations unies et demande

qu'une enquête approfondie soit menée», a déclaré M. Haq. Selon des informations préliminaires, l'employé du DSS blessé souffrirait de blessures légères. Haq a ajouté que plus de 190 employés de l'organisation mondiale avaient été tués à Gaza depuis que le conflit israélo-palestinien a commencé à s'intensifier en octobre dernier. ■

Génocide à Ghaza

L'Égypte menace de suspendre le Traité de paix avec l'entité sioniste

Le Caire a menacé de refuser de servir de médiateur lors des négociations entre Israël et le mouvement palestinien Hamas et de suspendre le traité de paix avec l'État hébreu. C'est ce que rapporte le Wall Street Journal en se référant à des hauts fonctionnaires égyptiens. Selon ces derniers, Le Caire était urieux qu'Israël ne l'ait pas prévenu de la capture du poste-frontière de Rafah du côté de Gaza la semaine dernière. En outre, les

hauts fonctionnaires ont déclaré que l'Égypte empêchait tout camion d'aide humanitaire d'entrer dans la bande de Gaza par le poste-frontière de Kerem Shalom. Le 9 mai, un nouveau cycle de négociations sur un cessez-le-feu dans la bande de Gaza s'est achevé au Caire. Selon la chaîne de télévision Al-Qahera Al-Ekhbariya, les parties ont quitté le Caire « sans être parvenues à un consensus sur plusieurs points litigieux ». ■

Pays-Bas

Des activistes propalestiniens manifestent devant l'Université de Groningue



Selon la chaîne régionale, 150 à 200 activistes participent à la manifestation. Ils exigent notamment que l'université de Groningue rompe ses liens avec les entreprises qui soutiennent Israël, telles que Siemens et Thales. Ces entreprises financent diverses associations d'étudiants. Cette protestation fait partie de l'action nationale au cours de laquelle des étudiants et des professeurs de diverses universités sont descendus dans la rue pour protester contre le génocide dans la bande

de Gaza et la brutalité de la police lors de la répression des manifestations propalestiniennes qui ont eu lieu aux Pays-Bas la semaine dernière. Précédemment, les manifestations propalestiniennes s'étaient étendues aux universités d'Amsterdam et d'Utrecht. La police a dû recourir à la force pour les disperser et, dans certains cas, procéder à des arrestations. L'université d'Amsterdam a déclaré que les dommages causés par les actions des activistes pourraient s'élever à 1,5 million d'euros. ■

contribution

L'Algérie pourrait suspendre ses livraisons de gaz à Naturgy

Qui veut nuire à la crédibilité de Sonatrach ?



Les extrapolations du ministère de l'Énergie donnent une consommation intérieure d'énergie primaire se répartissant en 99,6% de combustibles fossiles, pétrole 35%, gaz naturel, 64%, charbon 0,4% et 0,4% d'énergies renouvelables. D'où la stratégie de l'Algérie d'un nouveau modèle de consommation énergétique reposant sur l'efficacité énergétique et la production d'Énergie renouvelables (hydraulique, solaire, hydrogéné vert, bleu et blanc) où il est prévu, une puissance d'origine renouvelable de près de 22 000 MW, dont 12 000 MW dédiés à couvrir la consommation intérieure et 10.000 MW à l'exportation, soit environ 35% de la consommation intérieure horizon 2030/2035. D'où l'urgence de revoir la forte consommation intérieure liée à la politique des subventions des produits énergétiques généralisés, non ciblées, donc à toute la politique industrielle, du BTPH budgétivores et au gaspillage au niveau des ménages. Selon le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ), en 2022, la consommation des ménages, des tertiaires (bâti-ments administratifs, hôpitaux, hôtels et écoles) et du secteur agricole a représenté 66% de la consommation nationale de gaz naturel, le secteur de l'industrie représentant, pour sa part, 33% de la consommation finale de gaz naturel, avec une quantité estimée à un peu plus de 6,4 millions de TEP. Plus précisément selon les données du ministère de l'Énergie reprises par l'agence officielle APS, la moyenne des exportations de pétrole algérien durant le premier trimestre

La nouvelle de Reuters largement diffusée au niveau mondial, citant une source anonyme que Sonatrach romprait le contrat avec l'Espagne via Medgaz qu'elle contrôle à 51%, la partie espagnole ayant 49%, si la proposition d'achat par le groupe Émirati par le groupe énergétique émirati, TAQA plus de 40% se réaliserait.

2024 s'élevait à 430.970 barils, sur une moyenne de 909.700 barils jour, donnent 47,41%, à l'exportation et une consommation intérieure de 52,59%, et pour le gaz naturel sur plus de 110/120 milliards de mètres cubes gazeux de production annuelle, plus de 50% étant consacrées à la consommation intérieure.

Devant être réaliste, c'est dans le contexte de sa contribution à l'économie nationale qu'il faille replacer Sonatrach où en ce mois de mai 2024, sur le plan économique, Sonatrach c'est l'Algérie et l'Algérie c'est Sonatrach. Selon l'ONS, pour 2023 les exportations ont été de 55,27 milliards de dollars dont environ 50,5 milliards de dollars pour Sonatrach, non inclus les dérivés d'hydrocarbures, pour un cours moyen de 134 dinars un dollar contre 68,70 milliards de dollars en 2022 soit une baisse d'environ 13,43 milliards de dollars.

Les importations en 2023 ont été de 43,24 milliards de dollars contre 41,34 milliards de dollars en 2022, cette désagrégation de l'indice de valeurs unitaires » étant due à une diminution des prix des hydrocarbures de 21,7% mais également à la baisse du volume et les prix des « exportations des produits hors hydrocarbures. Sonatrach est donc une société stratégique largement connecté aux réseaux internationaux et au niveau interne influant directement ou indirectement sur

l'équilibre budgétaire, le taux de croissance, la cotation du dinar, le taux d'inflation le taux de chômage via le taux d'emploi, et le niveau des réserves de change donc sur tous les équilibres macro-économiques et macro-sociaux. Ce qui renvoie à l'actualité, Sonatrach ayant toujours respecté ses engagements internationaux et étant un fournisseur fiable. Aussi, l'Algérie suit avec une extrême attention la proposition d'achat des actions de la société espagnole Naturgy par le groupe énergétique émirati, TAQA plus de 40%, car cela a des implications sur la gestion de Medgaz, (10,5 milliards de mètres cubes gazeux) et cela est normal, puisque Sonatrach détient 51% et la partie espagnole 49% et elle est un acteur majeur de l'approvisionnement en gaz naturel du marché espagnol d'environ 33% durant le premier trimestre 2024. Sans entrer dans des débats stériles, comme le ferait tout pays, la question légitime que se pose l'Algérie; si cette éventuelle cession d'actions est une opération purement commerciale ou si elle sous entend des visées autres de la part des Emiratis à l'encontre de l'Algérie, ce qui nuirait à ses intérêts stratégiques. Les dirigeants de Sonatrach sont conscients que le monde est dominé par les marchés financiers que nous sommes à l'ère de la mondialisation

avec d'importantes transactions boursières au niveau mondial où les échanges sur les marchés actions se sont élevés en 2023 à plus de 100.000 milliards de dollars, presque l'équivalent du PIB mondial et que la solidité des clauses contractuelles n'est pas évidente lorsque une entreprise est cotée en Bourse, d'où la mise en place d'un nouveau management stratégique dont le pilier est la ressource humaine, afin de faire face à ces bouleversements mondiaux et d'une manière générale de l'importance pour l'avenir de l'Algérie d'être un acteur (direct ou indirect) sur les marchés des capitaux internationaux.

En conclusion, tout investissement, qu'il soit national ou étranger repose d'abord sur la confiance et le respect du droit et que l'impact dans les relations internationales de tout pays est fonction de son poids économique reposant sur une économie diversifiée qui réponde aux normes internationales. L'Algérie a toutes les potentialités pour devenir un pays pivot au sein des espaces euro méditerranéens et africains devant éviter de s'enfermer dans un rôle qui ne nous laisse d'autres perspectives que de subir les aléas de la conjoncture pétrolière et gazière qui ne dépend pas d'une décision interne mais de facteurs externes, les expériences historiques montrant clairement que le développement durable se fonde sur la bonne gouvernance et la valorisation du savoir.

Abderrahmane Mebtoul
Professeur des universités
Expert international
(Suite et fin)

INFO EXPRESS

ADE de Relizane

Mission de désinfection sanitaire et entretien des conduites d'eau potable

Cette initiative vise à réparer et à entretenir les canalisations d'eau potable, assurant ainsi une meilleure qualité et disponibilité de l'eau potable dans ces localités. En effet, une mission de désinfection sanitaire a été effectuée au niveau de plusieurs cités de la commune de Relizane supervisée par l'office de promotion et de la gestion immobilière de la wilaya de Relizane. Les lieux ciblés concernent les cités 1026 logements au niveau de la nouvelle ville Adda Benada, (DNC), ainsi que la cité 600 logements sise Ez Zeraya. Ces zones, relevant respectivement de la commune et de la daïra de Relizane, ont bénéficié de l'intervention des équipes spécialisées dans la maintenance et l'entretien pour redresser les éventuelles défaillances au niveau des conduites d'eau. L'importance de telles opérations ne peut être sous-estimée, car elles assurent l'accès à une eau potable de qualité, essentielle à la santé et au bien-être des habitants, sachant que les canalisations défectueuses peuvent engendrer des fuites, des risques de contaminations ou pertes de pression au niveau des robinets, compromettant ainsi la distribution d'eau dans ces cités.

N. Malik

Mostaganem

Un mort suite à une collision entre un camion et une moto

Un accident mortel s'est produit, lundi soir aux alentours de 18h37, survenu au quartier El Wiam, situé à quelques 800 m du centre-ville de Mostaganem, chef-lieu de wilaya, a-t-on appris d'un communiqué de ce corps d'intervention. Dans des circonstances qui restent encore à éclaircir, un camion et une moto se sont percutés. La collision n'a laissé aucune chance de survie au motard, âgé de 22 ans, décédé sur le coup. Le corps de la victime a été déposé par les éléments de l'unité secondaire de Kharrouba au niveau du service de la médecine légale du CHU de Mostaganem, indique la même source. Une enquête d'usage a été tout de suite ouverte par les services de sécurité.

N. Malik

Neuvième édition du cycle de formation des APC de Mostaganem

Promotion de la culture et des arts

Cette session de formation, axée également sous le slogan : « Culture et Arts », se tiendra jusqu'au jeudi 16 mai. Animée par des experts, elle offre aux élus municipaux l'opportunité de mieux appréhender la gestion des divers secteurs relevant de leur compétence. Elles leur permettent également de se familiariser avec la réglementation en vigueur, facilitant ainsi leur compréhension des difficultés rencontrées quotidiennement dans la gestion des affaires des citoyens.

En effet, le directeur de la Culture et des Arts de la wilaya de Mostaganem a présidé, hier, l'ouverture de la neuvième édition du cycle de formation des présidents d'Assemblée populaire communale (APC). Outre les maires, cette édition, accueillie par la salle des réunions au niveau du siège de la wilaya de Mostaganem. Ont pris part à cette réunion, le représentant de la Direction de l'administration locale (DAL), ainsi que les chefs de service du patrimoine culturel



Wilaya de Mostaganem.

(photo > D. R.)

et des activités culturelles. Dans son allocution d'ouverture, le directeur du secteur a présenté une vue d'ensemble sur le module retenu pour cette session, à savoir la culture et les arts, en soulignant l'importance de l'implication des communes dans la vie culturelle et dans sa promotion dans toute la wilaya. Il a également mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour la

préservation du patrimoine matériel et immatériel. La première communication a porté sur les mécanismes réglementaires mis en place pour la protection du patrimoine, ainsi que sur la classification des sites historiques de la wilaya. Cette présentation a été suivie d'un débat animé entre les trente-deux P/APC et les organisateurs

N. Malik

Sidi Bel-Abbès

2.600 comprimés hallucinogènes et 40 grammes de cocaïne saisis

Dans trois opérations distinctes, les éléments de la brigade des stupéfiants de la sureté de wilaya ont réussi à arrêter 06 suspects en possession de 2.600 comprimés hallucinogènes de différentes marques, 40 grammes de poudre d'ecstasy et une somme d'argent de 31 millions de centimes intercepté, rapporte un communiqué de la cellule de police. La première opération a permis l'arrestation de 02 suspects et à la saisie de 1.450 comprimés hallucinogènes de type Ecstasy, 40 grammes de cocaïne et 28 grammes de poudre d'Ecstasy et une somme d'argent de 29 millions de centimes, considéré revenue des ventes. Les deux autres opérations ont permis l'ar-



restation de 05 suspect dont 01 dans la dernière opération, la saisie de 1.050 comprimés hallucinogènes du type Prégabaline 300 mg, 140 comprimés d'ecstasy et une somme de 10 000 da dans

chaque opération., explique la source. Les suspect ont été présentés devant le tribunal pour répondre de leurs chefs d'inculpation, conclut le communiqué.

Djillali Toumi

INFO/EXPRESS

Protection des consommateurs à Mostaganem

Les services de la DCP et de la Gendarmerie nationale procèdent à l'élimination des produits non-conformes

La Direction du commerce de la wilaya s'engage à élaborer une stratégie nationale pour assurer l'équilibre au niveau du marché, en œuvrant à la stabilisation des

prix et à l'élimination des produits non conformes, afin de préserver la sécurité des consommateurs. En effet, la direction du commerce et la promotion des exportations de Mostaganem (DCP), en étroite collaboration avec la Gendarmerie nationale, a récemment mené une opération conjointe visant la destruction de produits non conformes aux normes réglementaires. Cette initiative fait partie d'une série de mesures prises par les autorités locales pour lutter contre le commerce illicite et assurer la sécurité des

consommateurs. En effet, ces produits, ont été saisis pour avoir été fabriqués de manière non conforme aux règles en vigueur, représentant un danger potentiel pour la santé publique. Grâce à une coordination efficace entre les différentes parties prenantes, l'opération d'élimination a été menée de manière rapide et efficace. Les produits saisis ont été identifiés, collectés et acheminés vers des centres d'élimination technique sous la supervision des autorités compétentes.

N. Malik

INFO EXPRESS

Bordj Bou-Arréridj

Vaste opération de réhabilitation de la forêt de Boumergued

Une vaste opération a été lancée pour la réhabilitation et le réaménagement de la forêt de Boumergued, située à l'entrée Est de la ville de Bordj Bou-Arréridj, afin d'y assurer les conditions de détente et de divertissement pour les familles, apprend-on, lundi, des services de wilaya. Selon les mêmes services, le wali, Kamel Nouicer, a décidé, suite à une inspection de ce site forestier, une série de mesures d'urgence portant sur le lancement, au plus vite, des travaux de réaménagement des diverses structures de service et sportives de cette aire naturelle. Les travaux, ainsi retenus au profit de cet espace public naturel récréatif des familles, portent sur la réalisation d'une vaste aire de jeu pour les enfants, le nettoyage du site, l'aménagement des surfaces pour les familles, l'entretien et l'exploitation des structures moyennes à la piste athlétique située à l'intérieur de cette forêt, qui accueille régulièrement des manifestations athlétiques nationales et locales, selon la même source. Il est également prévu le réaménagement des accès principaux, de la piste de cross-country, la réalisation de piscines de proximité et l'exploitation des kiosques abandonnés, ont ajouté les mêmes services. Le wali a insisté à l'occasion sur l'hygiène et la sécurisation du site dans le cadre des préparatifs, en prévision de la saison estivale, et une campagne de nettoyage de cette forêt a été ainsi lancée et se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine prochaine, selon la même source qui a assuré que d'autres campagnes de nettoyage seront périodiquement engagées pour préserver ce site naturel. Parallèlement à ces actions, la conservation locale des forêts poursuit la mise en œuvre de son programme anticipatif en prévision de la saison chaude, par l'aménagement de sentiers forestiers y compris dans la forêt de Boumergued afin de faciliter les interventions en cas d'incendie.

APS

décryptages

Propagande

Tordre le cou à la supposée surreprésentation des musulmans dans les prisons françaises...

Dans notre précédente contribution (1), nous avons démystifié le narratif propagandiste qui attribue la flambée de la criminalité en France à l'islam. Dans cette présente contribution nous allons tordre le cou à l'autre narratif qui propage le mythe xénophobe selon lequel 70% de la population carcérale française pourrait être considérée comme de « culture ou de religion musulmane ». Preuve donc, selon les dirigeants et médias français, que « l'islam est criminogène ». Les musulmans potentiellement des criminels.

Or, de prime abord, il convient de rappeler que, le fichage ethnique et religieux étant strictement interdit en France, il n'existe par conséquent aucun chiffre officiel établissant le nombre de musulmans dans les prisons françaises. Le seul chiffre officiel fourni par l'administration pénitentiaire est celui des détenus qui s'enregistrent pour le ramadan, soit 25 % de la population carcérale. Le nombre de 70%, cité fréquemment par les politiciens et journalistes est donc fallacieux. Pourtant, les partis de droite et d'extrême droite continuent d'exhiber ce chiffre de 70% pour établir insidieusement une corrélation entre islam et criminalité. Entre délits et crimes et musulmans.

Pour autant, selon plusieurs études, en matière d'incarcération de la population de confession musulmane, il existe un écart significatif entre la France et les pays européens. En effet, comparé à l'ensemble des pays européens, la France brille par sa surreprésentation des musulmans dans les prisons. Comment expliquer cette surreprésentation carcérale de la population musulmane dans les prisons françaises ? À la fois pour des raisons sociologiques et discriminatoires.

Crise économique et climat xénophobe aidant, ces dernières décennies beaucoup d'immigrés, arrivés en France dans une situation financière précaire, trouvent difficilement un emploi. Cette précarité précipite certains d'entre eux, notamment les sans-papiers, dans la « délinquance vivrière ».

Par ailleurs, pour ce qui est des populations immigrées établies de longue date, nombre d'études soulignent la responsabilité des autorités publiques françaises qui isolent, par la politique de discrimination résidentielle, systématiquement les musulmans dans des banlieues affectées par un chômage endémique, affligées de logements sociaux et d'écoles publiques de qualité médiocre. Selon les statistiques, une majorité de la population française et immigrée de confession musulmane réside dans les villes populaires ou les banlieues défavorisées accusant un taux de chômage plus élevé que la moyenne.

Plus de 50 % des « Maghrébins » vivent en France dans des zones périurbaines. Cependant, dans ces zones périurbaines, il y a un policier pour 510 habitants contre un pour 119 à Paris intra-muros. En d'autres termes, il y a quatre fois plus de policiers par habitant dans un arrondissement de Paris que dans une banlieue comme Aubervilliers.

Aussi, n'est-il pas étonnant de relever que le taux de criminalité, et donc de risque d'arrestation et d'incarcération, quand la police décide d'opérer dans ces quartiers abandonnés, est quatre fois plus important dans les communes du 93 que dans les arrondissements de Paris. Comme les populations françaises ou immigrées de confession musulmane sont surreprésentées dans les banlieues par ailleurs dépourvues d'infrastructures culturelles et sportives, privées de présence de forces de l'ordre régulières dans l'espace public, il est logique



Prison française. (Photo : D.R)

qu'elles le soient aussi dans les prisons, puisque certaines catégories de ces populations, notamment les jeunes livrés à eux-mêmes, ont quatre fois plus de risques de sombrer dans la délinquance que l'habitant, massivement français de souche, de Paris.

Statistiquement, il est par conséquent logique que ces jeunes musulmans représentent un cinquième au moins de la population carcérale. Aussi est-il malhonnête d'invoquer la religion islamique pour expliquer la surreprésentation des musulmans dans les prisons françaises. L'explication est purement d'ordre sociologique. Mais également d'ordre raciste. Comme l'exemple étasunien le démontre. Dans ce pays pourtant chrétien les Afro-Américains sont également surreprésentés dans les prisons. Autrement dit, ni l'islam ni le christianisme ne peuvent être considérés comme criminogènes. En revanche, le système capitaliste occidental est criminogène et raciste. En particulier les États-Unis et la France. Les sociétés capitalistes américaine et française, longtemps fondées sur l'esclavage et le colonialisme, continuent à fabriquer, du fait de l'inégalité sociale intrinsèque, et la criminalité et le racisme.

Qui dit racisme, dit arrestation plus régulière des personnes discriminées, les Arabes (musulmans) en France, les Noirs aux États-Unis. Qui dit arrestations régulières des personnes discriminées, dit incarcérations récurrentes de ces personnes discriminées.

Assurément, en France la politique pénale est socialement discriminante. Comme le reconnaît du reste Laurent Mucchielli, sociologue à l'université d'Aix-Marseille : « La délinquance de rue, celle des miséreux, mène en prison ; la délinquance des riches, comme la fraude fiscale ou l'escroquerie, se conclut sur des transactions ou des amendes. » Notamment en matière d'évasion fiscale à l'étranger, « la cellule de Bercy ne saisit la justice que lorsque la négociation avec le délinquant a échoué ». La politique pénale étant socialement discriminante, il n'est donc pas surprenant que la répression de la délinquance de rue (vols à l'arraché, cambriolages, violences, petits trafics de stupéfiants, etc.) soit plus répandue que la répression de la délinquance en col blanc. Conjuguée au durcissement de la répression judiciaire des petits délits, la politique pénale discriminatoire entraîne inéluctablement l'accroissement des condamnations et, corrélativement, du nombre de détenus. De manière générale, en France, plus que le statut social défavorisé du délinquant, intervient comme facteur explicatif du motif d'incarcération l'origine ethnique arabe, l'appartenance religieuse musulmane. Pour preuve. La population car-

cérale de confession musulmane est surtout présente dans les maisons d'arrêt (réservées à la détention provisoire et aux peines inférieures à deux ans) et dans les établissements pour mineurs, où la proportion atteint 30 %. En revanche, dans les maisons centrales, c'est-à-dire les prisons pour longues peines réservées aux criminels et au grand banditisme, seuls 14 % des détenus s'inscrivent pour les repas aménagés pendant le ramadan. Autrement dit, les délinquants musulmans sont plus massivement incarcérés pour des « larcins ». Contrôles au faciès systématiques obligent, il est plus facile pour la police, à délits équivalents, de contrôler et d'appréhender les jeunes basanés et noirs commettant des larcins. Pour les courageux policiers français il est plus normal et facile de contrôler et d'arrêter des jeunes basanés ou noirs qui consomment du cannabis au pied de leur immeuble que les nantis blancs qui se droguent dans leur spacieux appartement où ils peuvent recevoir aisément leurs amis consommateurs de drogues dures. Ainsi, police et justice de classe obligent, en France il est culturellement plus toléré de pourchasser et réprimer la délinquance des classes populaires que celle des riches.

En tout cas, un adolescent basané ou noir a plus de probabilité d'être appréhendé qu'un adolescent blanc. Et plus de risque d'être incarcéré. À plus forte raison, si le jeune basané ou noir est né à l'étranger. Car il est systématiquement jugé selon la procédure de comparution immédiate. Et la détention provisoire à son encontre est décidée 5 fois plus que pour un prévenu né en France. Par ailleurs, dans le cadre de procédure expéditive, à délit équivalent, le risque de peine de prison ferme est huit fois plus lourd. Aussi, la relative surreprésentation des jeunes issus de l'immigration dans les maisons d'arrêt s'explique tout à la fois par des raisons sociologiques (relégation résidentielle, pauvreté, échec scolaire, défaut de titre de séjour), policières (jeunes ciblés par des contrôles au faciès), discriminatoires (arrêtés systématiquement pour des délits mineurs), judiciaires (comparution immédiate). Autre inégalité : les personnes d'origine étrangère, du fait de leur impécuniosité les privant de recourir à un avocat de leur choix, sont moins bien représentés et conseillés par des avocats commis d'office. Autre inique inégalité : une fois la peine prononcée, contrairement aux condamnés blancs qui bénéficient souvent d'aménagement de peine, le basané ou le noir est contraint d'exécuter sa peine en prison. Y compris pour une courte peine.

Or, la prison est la meilleure école du crime

(ce n'est certainement pas la cellule familiale qui produit la délinquance, comme le propagent actuellement les politiciens et les médias stipendiés français). Une chose est certaine, la prison n'offre aucune chance de réinsertion, en particulier pour les courtes peines. En effet, une peine courte ne permet pas d'initier quelque projet d'insertion ou de bénéficier d'une formation en détention. Et ces « sorties sèches », de surcroît sans aménagement ni accompagnement, prédisposent à un risque plus élevé de récidive. Donc à un cercle vicieux.

Quoi qu'il en soit, avec l'outrancière criminalisation des populations de confession musulmane, il n'est pas étonnant de relever que, en matière d'arrestation et d'incarcération, les musulmans soient, quoique moins massivement que ce que laissent entendre les partis de droite et d'extrême droite (25% et non 70%), surreprésentés dans les prisons françaises.

Cette relative et discriminatoire surreprésentation carcérale des français et immigrés de confession musulmane ne s'explique pas autrement que par la relégation sociale et le racisme institutionnel, et surtout leur criminalisation institutionnalisée.

Contrairement à ce que laisse entendre la propagande médiatique et politique xénophobe, les Français ou immigrés musulmans ne sont pas plus délinquants ou criminels que le reste de la population. Ils sont tout simplement, racialement, plus criminalisés, donc plus massivement appréhendés. Et leurs forfaits sont plus amplement visibilisés et délibérément médiatisés. Et pour cause.

Cette visibilisation et cette médiatisation permettent de criminaliser l'ensemble de la population française et immigrée de confession musulmane, de la jeter en pâture. De détourner la colère sociale vers la population musulmane. De justifier la militarisation de la société. Le recrutement massif de policiers. Des policiers destinés en vérité à renforcer les bataillons de répression des mouvements sociaux, mais jamais à lutter contre la délinquance. Car « l'insécurité populaire visibilisée » – la délinquance et la criminalité – est un gage de sécurité pour la bourgeoisie : elle lui permet de légitimer l'encadrement policier permanent de l'ensemble de la population. De justifier, pour employer une terminologie usitée par les nazis, la « Gleichschaltung » (« mise au pas ») de la population. Du fait du fonctionnement raciste de la justice qui condamne plus injustement les Arabes et les Noirs, ils sont plus systématiquement incarcérés. D'ordinaire, la justice de classe blanche française, à crime égal, punit, déjà, plus sévèrement un prolétaire qu'un bourgeois. À plus forte raison, de nos jours elle sévit plus durement contre les prolétaires de confession musulmane. Pour conclure.

Une chose est sûre : de nos jours, en France les prisons ne souffrent pas d'une surreprésentation musulmane, mais d'une surpopulation carcérale. Et les prisons françaises vont se remplir encore davantage. Car, crise économique oblige et résurgence du néofascisme aidant, la bourgeoisie française belliciste, via son État fondé sur la terreur, par sa politique répressive tous azimuts, s'apprete à embastiller à tour de bras tout dissident politique, tout militant pro-palestinien, tout délinquant en herbe, y compris des jeunes mineurs à peine pubères.

Khider Mesloub

1) Lire notre article "Aux origines sionistes de la stigmatisation des musulmans et de la criminalisation de l'islam", publié dans La Nouvelle République le 2 mai 2024.

FESTIVAL IMEDGHASSEN

PROJECTION DES PREMIERS COURTS-MÉTRAGES EN LICE

Les premiers courts-métrages en compétition dans le cadre du 4^e Festival international «Imedghassen» du cinéma (11-15 mai) ont été projetés dans la soirée de dimanche à Batna.

Les amateurs du 7^e art ont pu apprécier, dans la salle de la cinémathèque, au centre-ville, des courts-métrages traitant de faits sociaux intitulés : «Aldja», une production franco-algérienne, «Hamza», de Palestine, «Syn-copat», d'Espagne, «The dolls game», d'Iran, «Buzz», du Soudan, «A night of riots», de Chypre, et «The wheel», de Turquie. Malgré un retard d'environ deux heures, le public présent, composé essentiellement de jeunes, a fait preuve de patience, tenant à assister à la projection de tous les films programmés pour cette première soirée qui s'est poursuivie au-delà de minuit. Parallèlement aux films en compétition, la soirée de dimanche a été marquée par la projection honorifique d'un long métrage intitulé «Wilaya, Lagrimas de arena» (larmes de sable), du réalisateur espagnol Pedro Perez-Rosado. Cette œuvre raconte l'histoire d'une réfugiée de la République arabe sahraouie démocratique vivant déchirée entre ses souvenirs, dans sa ville natale, au Sahara occidental, et sa famille et ses amis en Espagne où elle a vécu pendant un certain temps.

Lors de la conférence de presse ayant précédé l'ouverture de la manifestation, le président du jury, le bulgare Todor Chapkanov, avait estimé que les films en lice pour le trophée du Festival «valaient la peine d'être regardés». Il avait déclaré que la tâche du jury «n'allait pas être aisée pour départager les concurrents», ajoutant cependant que les prix seraient décernés «à ceux qui les méritent vraiment».

Pour sa part, le réalisateur et scénariste algérien Tahar Boukella, membre du jury, a souligné «l'importance du Festival qui, malgré les moyens modestes des organisateurs, a pu atteindre sa 4^e édition en tant qu'outil d'encouragement du court-métrage».

Ce 4^e Festival international «Imadghassen» du cinéma donnera lieu à la projection de 21 courts métrages réalisés et produits dans 17 pays. Des figures connues du 7^e art algérien et international, à l'image du bulgare Todor Chapkanov, de l'iranien Mustapha Zamani, et des algériens Kamel Benzerari, Imane Nawal, Fatima Halilou et Mabrouk Ferroudji, y participent.

R.C.

Festival national de la création féminine

Tenues traditionnelles et bijoux au coeur de l'événement

Le 9^e Festival national de la création féminine, ouvert jeudi dernier au Palais de la culture «Moufdi Zakaria» à Alger, connaît la participation de plusieurs artisanes créatrices qui ont proposé aux visiteurs une variété de produits traditionnels destinés à la femme, notamment les tenues traditionnelles et les bijoux.

Près de 50 artisanes et stylistes venues de plusieurs wilayas, dont Oran, Constantine, Tlemcen, Blida et Tamanrasset, prennent part ce festival.

L'artisane Belkacem Hind d'Alger a exposé une gamme de bijoux modernes inspirée de la joaillerie traditionnelle algérienne, comme Khit Errouh algérois en argent, des bracelets et des colliers de différentes formes.

Une autre artisane du Centre de la formation et de l'enseignement professionnels «chahid Ahmed Boulifa» à Touggourt, spécialiste en broderie artisanale, a exposé les produits des femmes stagiaires du Centre, notamment une collection de costumes connus à Touggourt tels que la Kachabia, la Gandoura et la tenue traditionnelle de la mariée «Bakhmar».

Le chargé de la communication de ce festival, Amine Idjer a déclaré que les créatrices présentes «entendent promouvoir, par leurs créations, le patrimoine culturel immatériel algérien, notamment l'habit et les bijoux, et œuvrent ainsi à le préserver du vol et à le transmettre aux générations fu-



tures en tant que symbole de l'identité algérienne, d'autant plus que l'Algérie est un vaste pays où chaque région se distingue par son propre patrimoine».

En sus des contributions de ces créatrices à ce festival, une foire de tenues traditionnelles algériennes, dont certaines remontent au 19^e siècle, a été organisée.

Dans ce cadre, Abdelkader Attar de Tlemcen et membre de l'Association Assala des arts et de l'artisanat a présenté nombre d'anciennes tenues traditionnelles de «la capitale des Zianides» et leurs accessoires, des acquisitions de l'Association, dont «Areftan» (Kaf-tan), qui remonte à 1895.

M. Attar expose également la «Blousa zaim» pour laquelle Tlemcen est connue, une tenue qui date

du XIX^e siècle, confectionnée à partir du tissu «Brared», accompagnée de ses colliers traditionnels, tels que le Krafach, Meskia, Khamsa, en sus de «Hayek El Haba», qui date des années 1930. Pour sa part, Mohamed Nadhir Chellali d'Annaba, chercheur en patrimoine culturel, prend part au festival avec une collection d'anciennes tenues de la ville d'Annaba appartenant à des familles bonoises, à l'instar du Caftan, datant des années 1880, qui se caractérisent par la broderie de Fetla (fil d'or), ainsi que la Melhefa (Takh-lila) propre à la mariée.

M. Chellali a dit avoir présenté à ce festival «six pièces anciennes représentant le patrimoine vestimentaire de la ville d'Annaba», ajoutant que «les tenues traditionnelles algériennes sont conser-

vées depuis des décennies par de nombreuses familles dans différentes wilayas».

Organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, le 9^e Festival national de la création féminine se tient sous le thème «Costumes et bijoux, legs culturel à travers l'histoire», dans le cadre du mois du patrimoine (18 avril -18 mai).

Le Festival national de la création féminine, dont la première édition a eu lieu en 2010, a pour objectif de faire connaître les créations et les innovations des femmes algériennes de différentes wilayas dans divers domaines de l'artisanat ainsi que leur rôle crucial dans la transmission de ce patrimoine et la préservation de l'identité algérienne.

R.C.

Sites archéologiques Columnata 1 et 2 à Sidi Hosni à Tiaret

Accélération de la préparation du Plan de valorisation

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a ordonné, dimanche depuis Tiaret, la finalisation dans les meilleurs délais de l'étude relative à la réalisation du plan de valorisation des sites archéologiques Columnata 1 et 2, situés dans la commune de Sidi Hosni, pour mettre en exergue notamment la valeur historique et archéologique de ces lieux.

Après avoir suivi une présentation sur le contenu de cette étude à proximité du site, à l'entame de sa visite dans la wilaya, Mme Mouloudji a affirmé : «Nous attendons que cette étude détermine avec précision les lieux où les fouilles seront effectuées, en plus de fournir des recommandations sur les moyens de protection et de valorisation des sites». «A la lumière de ces recommandations, une série de projets sera proposée au titre de la loi de finances 2025. A cet effet, l'étude doit être achevée dans les délais impartis. Parallèlement, le Centre national de recherche en préhistoire et en anthropologie sera chargé de mener un projet scientifique en raison de l'importance



archéologique de ces sites», a-t-elle ajouté.

La première phase de l'étude a débuté en mars dernier et devrait s'achever dans un délai de quatre mois. D'un coût de 7,3 millions de dinars, cette étude est placée sous la supervision de professeurs académiques spécialisés, qui ont fait état d'une dégradation des sites due à des facteurs naturels et humains, selon les explications du représentant du bureau d'études à la délégation ministérielle.

L'importance du site «Columnata» 1 réside dans sa richesse en vestiges préhistoriques (Paléolithique supérieur), selon l'archéologue Rachid Mahouz. Les fouilles ont prouvé que le premier homme à Tiaret a vécu dans cette région il y a 10.800 ans alors que d'autres indiquent 12.000 ans.

Il a également souligné que l'archéologue Pierre Cadenat a été le premier à découvrir le site en 1927 et y a effectué plusieurs fouilles et découvertes impor-

tantes. Les découvertes se sont poursuivies et des restes du Nord ancien cheval d'Afrique du Nord ont été retrouvés, qui s'est avéré plus tard être le plus ancien cheval du monde. Cette découverte a été suivie d'une autre en 2017, à savoir deux squelettes datant de 12.000 ans, par la chercheuse Yasmina Saoudi.

M^{me} Mouloudji a également visité l'Office local du tourisme de la commune de Sidi El-Hassani, où une collection d'objets archéologiques en pierre, de poteries et de tapis illustrant le riche patrimoine culturel de la région a été exposée.

Sur la Place des martyrs dans le chef-lieu de la wilaya, près de l'arbre où l'artiste Ali Maâchi et ses compagnons Bensetra Djilali et Mohamed Djehlan ont été exécutés par l'armée coloniale française, la ministre s'est recueillie à leur mémoire et a honoré l'artiste plasticien Abdelkader Bediar qui a réalisé une stèle commémorative d'une grande finesse artistique en hommage aux trois martyrs.

R.C.

Mondial-2024 Para-athlétisme

«Des titres et des billets de qualification aux JP-2024», objectif de la participation algérienne

→ La sélection nationale de para-athlétisme, composée de vingt athlètes prendra part aux 11^{es} Championnats du Monde (messieurs et dames), prévus à Kobe City au Japon (17-25 mai 2024), avec deux objectifs : récolter un maximum de médailles, mais surtout, remporter des tickets supplémentaires pour les Jeux paralympiques de Paris-2024.

La délégation algérienne s'est déplacée, samedi après-midi à destination de Tokyo, avec à sa tête les athlètes déjà qualifiés aux Jeux paralympiques de Paris-2024 qui souhaitent, dans ce rendez-vous, ajouter des consécutions à leurs palmarès, alors que les autres athlètes iront chercher des billets pour les prochaines joutes paralympiques.

«Avec les mondiaux de Kobe, nous entamons la ligne droite pour les JP de Paris, donc c'est clair que notre pre-

mier objectif est de gagner des billets supplémentaires aux Jeux paralympiques, en plus des 13 déjà acquis», a déclaré la directrice des équipes nationales (DEN), Mme Nassima Tadjer. En plus de cette mission, la direction des équipes nationales vise plusieurs médailles, voire des titres, et terminer la compétition dans le Top 20 au tableau final des médailles, tout en admettant que la tâche des athlètes ne sera pas facile. En effet, le rendez-vous de Kobe drainera un millier d'athlètes d'une centaine de pays, dont l'objectif est le même, à savoir : remporter des médailles et prendre option pour les jeux paralympiques.

«Nos athlètes sont parés pour ce mondial qui aura un cachet particulier pour l'ensemble d'entre eux. Il y aura ceux qui concourront pour les médailles et améliorer leurs performances et d'autres qui chercheront tout simplement une qualification historique aux JP», a expliqué Mme Tadjer.

Néanmoins, la chargée du suivi des différentes équipes nationales au sein de la Fédération algérienne handisport reconnaît que la qualification aux joutes paralympiques en para-athlétisme, comme d'ailleurs dans d'autres

disciplines, est devenue «très difficile», surtout avec le «changement du système de qualification qui est devenu plus compliqué que dans le passé».

Lors des derniers mondiaux à Paris en 2023, les quatre premiers de chaque épreuve se sont qualifiés automatiquement aux Jeux. A Kobe, les classés 4e et 6e dans une épreuve pourront aussi être présents à Paris, à condition que les deux premiers de l'épreuve soient déjà qualifiés.

Pour le rendez-vous de Kobe, la DEN a engagé également de nouveaux athlètes dont ça sera le baptême de feu, à l'image de Abdelhadi Boudra (T13), Fakhreddine Thelaidjia (T36), Lazhar Ziamni (T38).

«Ce sont des athlètes possédant des qualités et méritent d'avoir une chance, d'autant plus qu'ils ont à leur actif un bon classement mondial. Ils ont toute notre confiance et peuvent décrocher de bonnes performances», a souligné la DEN.

Il faut noter qu'après les Mondiaux de Kobe, les athlètes qui n'auront pas la chance de se qualifier au Japon, bénéficieront d'une dernière chance, à l'occasion de l'Open de Paris (13-14 juin), dernière compétition au programme

du Comité international paralympique (IPC).

R. S.

Les athlètes algériens engagés :

Athmani Skander Djamil (T13/100 mètres et 400 mètres), Abdellatif Baka (T13/400 mètres et 1500 mètres), Bahlaz Lahouari (F32/poids et Club), Mohamed Berrahal (F51/100 mètres), Mokhtar Didane (T36/100 mètres et Longueur, Walid Ferhah (F32/poids et Club), Sofiane Hamdi (T37/200 mètres et 400 mètres), Kamel Kerdjana (F33/poids), Abdelkrim Kraï (T38/1500 mètres), Ahmed Mehideb (F32/poids et Club), Samir Nouioua (T46/1500 mètres), Fakhreddine Thelaidjia (T36/100 mètres et 400 mètres), Lazhar Ziamni (F38/poids et Javelot), Nassima Saïfi (F57/poids et disque), Gasmi Mounia (F32/poids et Club), Safia Djelal (F57/poids et disque), Asmahane Boudjadar (F33/34 poids et javelot), Nadjet Boucherf (F53/disque et Club/F51), Bakhta Benallou (F13/Javelot) et Abdelhadi Boudra (F13/1500 mètres).

EN DEUX MOTS

Tour d'Algérie 2024 (2^e étape) : Victoire au sprint de Youcef Reguigui

L'Algérien Youcef Reguigui a remporté au sprint la deuxième étape du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2024), disputée lundi entre Sidi Bel Abbès et Mostaganem sur une distance de 141 km, avec la participation de 74 coureurs représentant 16 équipes. Le sociétaire de l'équipe malaisienne Terengganu Cycling Team, s'est adjugé la première place avec un chrono 3h 17m 39 sec, devançant son compatriote Hamza Yacine (Team Madar Pro) et l'Erythréen Maekele Milkias, auteurs du même chrono. C'est le deuxième succès d'un coureur algérien dans le TAC-2024, après la victoire de Hamza Yacine lors de la première étape disputée dimanche entre Oran et Sidi Bel-Abbès. Au classement général Hamza Yacine a conservé le maillot jaune de leader au classement général avec un temps de 6h 37min 31 sec. La troisième étape du TAC-2024, ralliera Mostaganem à Tenes sur une distance de 156 km. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union Cycliste Internationale. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage. ■

Eliminatoires du Mondial-2026

Ouganda-Algérie le 10 juin à Kampala

→ La rencontre Ouganda-Algérie comptant pour la quatrième journée du groupe G des éliminatoires du Mondial 2026 aura lieu le lundi 10 juin 2024 au Mandela National Stadium à Namboole (Kampala), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF).

Le coup d'envoi de la rencontre est

programmé à 16h00 (GMT), 17h00 (heure algérienne), selon la même source. Avant d'affronter les "Cranes" de l'Ouganda, les Verts accueilleront la Guinée le jeudi 6 juin 2024 au stade Nelson-Mandela de Baraki (20h00) en match comptant pour la 3^e journée (Gr.G) des qualifications de la Coupe du monde 2026.

Ce sera les deux premiers matchs officiels pour le nouveau sélectionneur national, le Bosnien Vladimir Petrovic, qui avait signé ses débuts en mars dernier à l'occasion du tournoi amical FIFA-Series 2024 : face à la Bolivie (3-2) et l'Afrique du Sud (3-3).

Lors des deux premières journées des qualifications du mondial 2026, disputées en novembre 2023, l'Algérie avait démarré du bon pied en alignant deux victoires de rang : à domicile face à la Somalie (3-1) et en déplacement contre le Mozambique (2-0).

Les "Verts" occupent la tête du classement avec 6 points, avec trois longueurs d'avance sur le Botswana, la Guinée, l'Ouganda, et le Mozambique, qui comptent 3 points chacun. La Somalie ferme la marche avec 0 point. Seul le premier du groupe à l'issue des dix journées des qualifications se qualifiera directement pour la phase finale du Mondial 2026 prévu aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. Les quatre meilleurs deuxièmes des dix groupes passeront par les barages. ■

Real Madrid

«Tchouaméni pas encore forfait pour la finale»

→ Le milieu international français du Real Madrid, Aurélien Tchouaméni, blessé au pied gauche, n'est pas encore forfait pour la finale de la Ligue des champions d'Europe de football, le 1er juin face au Borussia Dortmund au stade de Wembley, a annoncé lundi l'entraîneur madrilène, Carlo Ancelotti. «Il a peu de chances, mais il n'est pas encore forfait pour la finale. Il s'agit d'une semaine importante, son pied ne lui fait pas très mal, je pense que c'est différent de la précédente blessure qu'il a eu au pied. Il n'est pas exclu qu'il revienne pour la finale», a affirmé Ancelotti à propos de l'international français, qui souffre d'une fracture de fatigue au pied gauche, à un mois du début de l'Euro-2024.

Déjà victime d'une blessure similaire en octobre 2023, une fracture du deuxième métatarse (os central du pied), le milieu de terrain de 24 ans avait alors été éloigné des terrains pendant un mois et demi. L'ancien joueur de Bordeaux et Monaco est donc toujours incertain

pour la finale de C1 contre Dortmund, sans garantie de pouvoir reprendre la compétition d'ici le début de l'Euro-2024 en Allemagne le 14 juin. Par ailleurs, l'entraîneur italien n'a pas dévoilé son jeu sur l'un des grands sujets de discussion avant la finale, à savoir le choix du gardien de but, avec pour la première fois de la saison ses trois portiers à disposition : Courtois, Kepa et Lunin.

«Lunin a réalisé une excellente saison et Courtois est le meilleur gardien du monde quand il est à son niveau. Dans la semaine précédant la finale, nous prendrons une décision», a résumé Ancelotti.

Le gardien belge vient de disputer ses deux premiers matches de championnat après près de neuf mois d'absence et deux opérations aux genoux.

Enfin, Carlo Ancelotti a également assuré que le défenseur brésilien, Eder Militao, lui aussi blessé depuis le début de la saison, manquait encore «de minutes» et de «rythme» pour espérer jouer la finale à Wembley. ■

Sports mécaniques

3^e édition du «Rallye Découverte d'Algérie»

→ Sous l'égide du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Urbanisme et du ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération algérienne des sports mécaniques, en partenariat avec la Commission nationale de sécurité routière, a organisé le «Rallye Découverte d'Algérie» dans sa troisième édition qui s'est déroulé, alors que le convoi traversait les Wilayas de Boumerdès, Béjaïa, Jijel, Sétif et Alger.

Cette manifestation a vu une large participation de passionnés de moto, entre Algériens et étrangers, représentant les pays du Bahreïn, de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, de l'Inde, de la Tunisie, de la France, du Portugal et de la Palestine comme invités d'honneur.

En parallèle, la Délégation nationale pour la sécurité routière a organisé

une manifestation de sensibilisation et de sensibilisation au profit des conducteurs de moto, sur le parking en face de la gare de transport terrestre de voyageurs - Kherrouba, Alger, avec la participation de tous les acteurs impliqués, tels que le Commandement de la Gendarmerie nationale, la Direction générale de la Sûreté nationale, la Direction générale de la Protection civile et des représentants des activités de la société civile actives dans ce domaine. D'ailleurs, des conseils et consignes ont été prodigués sur la nécessité du port du casque et des vêtements pour les motos, dans le but d'éveiller l'esprit de responsabilité chez les motards en particulier et les usagers de la route en général.

Kouider Djuab



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 020.06.45.89 Fax : 020.06.45.41

Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04 Fax : 020.06.45.41 E-mail : ln98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publcity@yahoo.fr

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence L'ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger. Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax: 020.05.11.48/020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Tour d'Algérie

Victoire au sprint de l'Algérien Youcef Reguigui

le match à suivre football

Eliminatoires du Mondial-2026

Ouganda-Algérie le 10 juin à Kampala

Real Madrid

«Tchouaméni pas encore forfait pour la finale»

Hédi Hamel :

«Le football africain a toutes les capacités pour être le meilleur»

Sa carte de visite atteste des postes de responsabilités qu'il avait occupés au sein de la Confédération africaine de football et de la Fédération internationale de football. Il est d'abord journaliste, puis conseiller de l'ex-homme fort de la CAF, Ahmad Ahmad, membre de la Commission des médias CAF et FIFA et instructeur FIFA pour la communication et médias.

Dans cet entretien exclusif accordé au site «La Gazette du Fennec», riche en information et révélations, Hédi Hamel estime que le football africain est à la fois un football d'avenir, mais il est aussi éminemment affecté par de hautes tensions et par une crise «que je dirai périphérique sur le monde du football». Ses analyses mettent pleins feux sur ce qui secoue ce sport, il le dit sans hésiter et sans bégayer, c'est comme ce chirurgien qui connaît au détail près l'anatomie d'un être humain.



■ Hédi Hamel, éminente personnalité du monde du football africain.

(Photo : D. R.)

Le foot africain jusqu'à laisser filer des jeunes espoirs

Pour lui, «le football africain est connu. Il a des valeurs spectaculaires, des valeurs d'intelligences, c'est même, dira-t-il, le meilleur du monde», et d'enchaîner par la suite sur la qualité des joueurs africains qui est, estime-t-il, inné. C'est l'attraction, la qualité technique, la finesse qui le caractérise». Est de poursuivre en citant Zizou, Madjer ou encore Mahrez qui sont des joueurs d'un très haut niveau.

Ce qui le déçoit aujourd'hui, c'est les différentes crises qui secouent le football africain jusqu'à laisser filer des jeunes espoirs de 12 et 13 ans à changer de continents pour des sommes ridicules, misérables qui oscillent entre 2000, 3000 ou encore 5000 dollars. Les clubs étranger savent marketer, acheter et vendre ensuite des joueurs. C'est pour eux un marché juteux. «Il est urgent, estime-t-il, la CAF doit sauver et protéger les joueurs africains».

«Au niveau des commissions, notre pays n'est pas assez représenté»

Abordant la question de la chaise vide au sein de la CAF, Hamel estime : qu'il «faut une émergence d'une génération de jeunes dirigeants au niveau des clubs algériens ! Il faut qu'il y ait des présidents des directeurs exécutifs des responsables d'admini-

nistration centrale des clubs. C'est dans ce bastion et cet environnement là qu'on doit repérer et investiguer de plus en plus en profondeur la qualité des jeunes générations de dirigeants qui ont la passion à la fois du football, mais qui ont la compétence de gérer et de cogérer un club. C'est là qu'est le vivier qui doit enrichir la CAF. Il y a plusieurs commissions et malheureusement notre pays n'est pas assez représenté [...]»

Pas d'Algériens dans les commissions

Pour qu'il y ait plus d'Algériens dans les Commissions, il faut qu'ils soient connus, s'expriment et soient visibles sur le plan de l'attraction quotidienne. Je ne connais pas tous les présidents de club de Ligue 1 et 2». D'autre part, en évoquant la candidature de Djahid Zefizef, ancien président de la Fédération algérienne de football, Hamel reconnaît son expérience et son parcours remarquable. Toutefois, il souligne également l'importance pour les futurs candidats algériens de s'investir davantage dans les relations internationales, en établissant des liens solides avec les fédérations africaines.

«Il faut voyager, rencontrer, créer des amitiés»

«Je pense que Djahid Zefizef est une

personne de qualité qui a un parcours connu, notamment en tant que patron des délégations algériennes lors de nombreuses circonstances, y compris les deux dernières Coupes du Monde auxquelles l'Algérie a participé. Il a fait ses preuves. Maintenant, sur le plan international, peut-être que Djahid n'a pas eu le temps de mener une campagne comme il l'aurait souhaité. Il y a 53 pays à visiter, à contacter, à approcher, afin d'établir des relations solides avec la représentation africaine. La prochaine fois qu'un candidat algérien se présentera, il devra d'abord s'imprégner de l'ambiance typiquement africaine, voyager au cœur de l'Afrique, rencontrer, échanger, et créer des amitiés avec les présidents de fédération de divers pays africains. C'est ainsi que les dirigeants algériens peuvent émerger et gagner des places dans les instances internationales».

Ce que Hamel dit du dossier USMA - RSB

«Indiscutablement il y a des soupçons de provocations, on ne débarque pas avec des maillots «ornés» de carte de géographie, cela n'existe nulle part ailleurs, dans aucune discipline sportive. Ceci est strictement interdit par les textes réglementaire... de la FIFA et de la CAF. Ce qui s'est passé, est

tout simplement contre l'éthique sportive de la FIFA et même de la CAF. Je m'interroge, d'ailleurs, où est passé la Commission de l'éthique de la CAF ? Pourquoi a-t-elle été supprimée ?»

En conclusion, il s'interroge sur le comportement du Commissaire du match. Pourquoi a-t-il déclaré le forfait alors qu'il y a une réglementation bafouée...

Et ensuite, pourquoi n'a-t-on pas respecté la légalité des codes et lois du football ? La méthode appliquée est fondamentalement illégale. «Il fallait d'abord, dira-t-il, vérifier qu'il y a absence d'une équipe sur le terrain, mais il n'a pas déclaré forfait sur le terrain. Les arbitres n'étaient pas aussi sur le terrain. Il aurait, croit-on savoir, même interdit aux quatre arbitres de sortir, de quitter les vestiaires.

Il faut restituer le scénario de A à Z pour voir ce qui s'est passé» et d'ajouter que tout cela ne devrait pas trop poser de problèmes au magistrat et aux juges pour donner raison à l'USM Alger.

Synthèse de H. Hichem